



Aubrac . France

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE

A adresser au

Service de l'eau et de l'assainissement collectif
Tél : 05.65.51.26.30
Fax : 05.65.51.26.31
Site : www.laguiole12.fr

Service de l'eau et de l'assainissement collectif
5 Place de la Mairie
12210 LAGUIOLE

DEMANDEUR		
Nom:	Prénom:	
Adresse de facturation:		
Code postal:	Ville:	
Tél:	Port:	Fax:

REFERENCES ET OBJET DE LA DEMANDE
Objet de la demande:
<input type="checkbox"/> Demande la réalisation d'un branchement d'eau nouveau
<input type="checkbox"/> Demande la réfection d'un branchement d'eau existant

INFORMATIONS SUR LE BIEN A RACCORDER
Adresse du bien à raccorder:
N° de parcelle :
Nature de la construction à raccorder :
<input type="checkbox"/> Habitat individuel <input type="checkbox"/> Habitat collectif <input type="checkbox"/> Locaux à usage professionnel
Le branchement est destiné à satisfaire les besoins domestique depersonne(s)

Obligations :

L'abonné déclare avoir pris connaissance :
- Du (des) règlement(s) de service, et en accepter toutes les conditions, charges et obligations.
- Des tarifs en vigueur au jour de la signature de la présente demande, sachant que ces tarifs sont révisés annuellement.
- Du fascicule explicatif des modalités de raccordement au réseau public d'eau potable
Et déclare avoir pris connaissance des dispositions précisées au verso du présent document.

Signature du demandeur (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Accord du Service des Eaux délivré le :

Vincent ALAZARD
Maire de Laguiole

ASPECT FINANCIER :

Pour la création ou la réfection d'un branchement d'eau, les prestations réalisées par la Commune de Laguiole comprennent deux participations financières :

➤ **1/ Participation forfaitaire aux travaux de branchement :**

- Cette participation comprend : La prise en charge sur la canalisation principale avec la fourniture et la pose du collier de prise en charge, du robinet vanne quart de tour, du tabernacle, du tube allonge, de la bouche à clé réhaussable et du raccord bride auto buté (voir glossaire photos en annexe).
- Cette participation ne comprend pas : L'ouverture et le remblaiement de la tranchée, la pose du tuyau d'eau ainsi que la remise en état de la voirie.

La participation forfaitaire aux travaux de branchement est exigible une seule fois pour chaque branchement à la réalisation des travaux. Elle est payée par le propriétaire au service des eaux de la Commune de Laguiole à la date du raccordement à réception de la facture.

➤ **2/ Participation forfaitaire aux frais matériel et d'accès au service :**

- Cette participation comprend : La fourniture et la pose d'un abri à compteur, du robinet avant compteur, du compteur, du clapet anti pollution et du raccord union (la nature des pièces fournies varie en fonction du diamètre du compteur). Cette participation comprend également la création de votre abonnement au service de l'eau et la gestion de votre branchement.
- Cette participation ne comprend pas : L'ouverture et le remblaiement de la tranchée ainsi que la remise en état de la voirie.

Le montant de cette participation forfaitaire est fonction du diamètre du compteur et peut également varier si le bâtiment concerné par le branchement est situé dans un lotissement privé où une partie des pièces est déjà posée (abri à compteur par exemple).

OBLIGATIONS GENERALES :

La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement. Le demandeur devra donc obligatoirement remplir et signer le contrat d'abonnement proposé par le service des eaux. Le contrat d'abonnement est souscrit pour une durée indéterminée. L'abonné peut résilier à tout moment son abonnement en avertissant par écrit la Mairie de Laguiole grâce au formulaire de demande de résiliation.

Tous les documents et formulaires nécessaires à la réalisation de votre branchement sont disponibles sur le site internet de la Mairie de Laguiole :

- www.laguiole12.fr **rubrique** *service des eaux/documents téléchargeables*

L'ensemble des informations liées à la réalisation de votre branchement au réseau public d'eau potable, les modalités techniques et financières, les démarches administratives, les étapes de la procédure, sont entièrement détaillées dans le fascicule explicatif « **branchement au réseau public d'eau potable** ». Ce fascicule peut être demandé directement à la Mairie de Laguiole ou téléchargé sur le site internet de la Commune.



Le raccordement aux réseaux d'assainissement fait l'objet d'une autre demande.